

PAGE 1 DES CERTIFICATS PEB

2011 – 14 mars 2017

15 mars 2017 – 28 février 2023

1^{er} Mars 2023 -

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

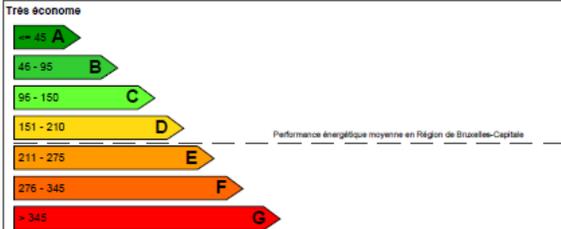
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Superficie brute:

Certificat PEB valide jusqu'au: 08/03/2026

1 Performance énergétique du bâtiment

Très économe	A ≤ 45	 <p>Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale</p>	
B	46 - 95		
C	96 - 150		
D	151 - 210		
E	211 - 275		
F	276 - 345		
Très énergivore	G > 345		

Consommation par m ² [kWh EP/(m ² .an)]	283
Consommation totale [kWh EPlan]	54.026

2 Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/(m².an)]

PEU BEAUCOUP 60

3 Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.
2. Remplacer le simple vitrage par un double vitrage performant.
3. Isoler les murs extérieurs.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4 Informations administratives

Certificat délivré le: 08/03/2016 Affectation: Habitation individuelle

Certificat PEB n°: 1

Coordonnées du certificateur PEB: Nom: D, Sociétés: Numéro d'agrément:

Signature: P 08

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Habitation individuelle numéro: valide jusqu'au: 18/02/2028

IDENTIFICATION DE L'HABITATION

Adresse:

Appartement:

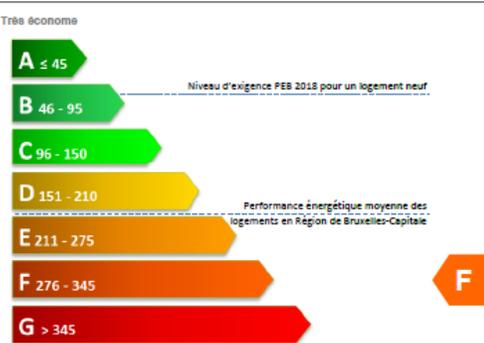
Surface brute:



Ce certificat PEB donne des informations sur la qualité énergétique de ce logement et sur les travaux qui pourraient être effectués pour améliorer son niveau de performance énergétique. Cette performance peut être comparée à celle que devrait, au minimum, atteindre ce même logement en construction neuve. Elle peut aussi être comparée à la performance énergétique moyenne des habitations de la Région de Bruxelles-Capitale.

Indicateurs de performance énergétique de l'habitation

Classe énergétique

Très économe	A ≤ 45	 <p>Niveau d'exigence PEB 2018 pour un logement neuf</p> <p>Performance énergétique moyenne des logements en Région de Bruxelles-Capitale</p>	
B	46 - 95		
C	96 - 150		
D	151 - 210		
E	211 - 275		
F	276 - 345		
Très énergivore	G > 345		

Indicateurs spécifiques

Energie renouvelable

Aucun de ces moyens de production n'est présent.

Emissions CO₂

La quantité annuelle de CO₂ émise par ce logement pour un usage standardisé est de 61 kg/(m².an)

BEAUCOUP

Consommation d'énergie primaire

Consommation d'énergie primaire annuelle par m ²	304 [kWhEP/(m ² .an)]
Consommation d'énergie primaire annuelle totale	25.799 [kWhEP/an]

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Habitation individuelle numéro:

IDENTIFICATION DE L'HABITATION

Adresse:

Appartement:

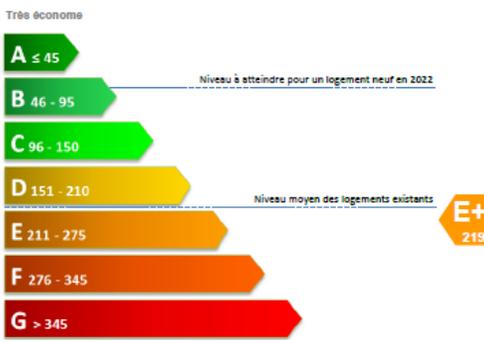
Surface brute:



Ce certificat de performance énergétique (PEB) informe sur la qualité énergétique de ce logement et propose un scénario de rénovation à mettre en œuvre pour améliorer sa performance énergétique. La consommation par m² reprise ci-dessous permet de comparer de manière objective la performance énergétique des logements bruxellois, indépendamment du comportement des occupants et de la superficie du logement.

Indicateurs de performance énergétique de l'habitation

Classe énergétique

Très économe	A ≤ 45	 <p>Niveau à atteindre pour un logement neuf en 2022</p> <p>Niveau moyen des logements existants</p>	
B	46 - 95		
C	96 - 150		
D	151 - 210		
E	211 - 275		
F	276 - 345		
Très énergivore	G > 345		

Indicateurs spécifiques

Energie renouvelable

Une part de l'énergie consommée par l'habitation provient de sources renouvelables.

BEAUCOUP Emissions CO₂

La quantité annuelle de CO₂ émise par ce logement pour un usage standardisé est de 62 kg/(m².an)

PEU

Consommation annuelle d'énergie primaire

0% 100%

Chauffage 585 kWh/(m².an) (93%)

Retroclimatisation 0 kWh/(m².an) (0%)

Eau chaude sanitaire 27 kWh/(m².an) (4%)

Auxiliaire (ventilation, régulation, ...) 19 kWh/(m².an) (3%)

219 kWh/(m².an) ; 32.907 kWh/an

Consommation d'énergie primaire 631 kWh/(m².an) 94.579 kWh/an

Production d'électricité par panneaux photovoltaïques 0 kWh/(m².an) 0 kWh/an

Production d'électricité par cogénération 411 kWh/(m².an) 61.672 kWh/an

Vos consommations réelles sont différentes des consommations calculées ci-dessus. Les différentes raisons sont expliquées dans le paragraphe: "Quelle est la différence avec la consommation réelle du logement?"

PAGE 2 DES CERTIFICATS PEB

2011 – 14 mars 2017

15 mars 2017 – 28 février 2023

1^{er} Mars 2023 -



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Certificat PEB N°:
Certificat PEB valide jusqu'au:

Annexe

Ce certificat PEB est une carte d'identité qui vise à informer les acheteurs ou locataires potentiels de la qualité énergétique de l'habitation certifiée.

Chaque logement qui est construit, qui est mis en vente ou qui est mis en location en Région de Bruxelles-Capitale doit disposer de ce document, qui a été établi par un certificateur Résidentiel agréé.

Une copie du certificat PEB est conservée par le propriétaire jusqu'à la fin de sa période de validité. Le certificat PEB reste valide pour autant qu'aucune modification des caractéristiques énergétiques de l'habitation n'ait été constatée, qui soit survenue après la visite sur site du certificateur Résidentiel et pour autant qu'il n'ait pas été révoqué par Bruxelles Environnement.

Si vous constatez des anomalies dans le certificat PEB, veuillez contacter: plaintes-certibu@environnement.irisnet.be

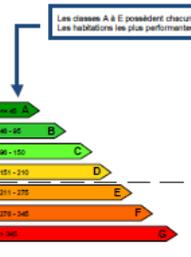
Veuillez trouver ci-dessous plus d'explications concernant les données reprises dans le certificat

1 Performance énergétique du bâtiment

Les classes A à E possèdent chacune 3 sous-niveaux (A+, A, A-, B+, B, B-, ...).

Les habitations les plus performantes qui soient appartenant à la classe A+, la plus économe à la classe G.

La classe énergétique de l'habitation est indiquée dans la fiche. Elle est déterminée sur base de la consommation par m².



Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale

La ligne en pointillés représente la performance énergétique moyenne des habitations du parc immobilier de la Région, à la date de l'établissement de ce certificat. Si la classe énergétique de votre habitation se situe au-dessous de cette limite, elle consomme moins d'énergie par mètre carré que la moyenne des habitations bruxelloises.

La valeur de consommation par m² de superficie brute (=épaisseur des murs comprise) et la consommation totale se veulent indicatives et peuvent diverger de la consommation réelle de l'habitation, suivant l'occupation qui en est faite. Elles sont calculées en prenant en compte les caractéristiques des installations techniques et des pertes de l'habitation, ainsi que certaines conditions standard d'occupation et de température de chauffage.

La valeur de consommation indiquée est donnée pour une année climatique moyenne. Vous pouvez donc comparer les valeurs de consommation de certificats de performance énergétique de différentes habitations établis à des années différentes, mais pas directement les comparer à votre facture énergétique annuelle, qui elle, varie en fonction du climat de l'année.

La valeur de consommation par m² d'habitation est exprimée en kilowattheure d'énergie primaire (kWhEPI), ce qui permet, au moyen de facteurs standard de conversion, de tenir compte des quantités d'énergie consommées en fonction des combustibles. Par exemple, en Belgique, pour produire et fournir 1 kWh d'électricité, il faut consommer en moyenne 2,5 kWh d'énergie en amont (pétrole, gaz, nucléaire, charbon, éden, ...).

Consommation par m² [kWh EPI/(m².an)]	283
Consommation totale [kWh EPI/an]	54.026

2 Emissions CO2

Le CO2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. La quantité de CO2 émise est proportionnelle à la quantité de combustible et d'électricité utilisée pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement le refroidissement de l'habitation.



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Habitation individuelle

numéro : 20180218-0000521863-01-7

Recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement

Conformément à la procédure définie par la Région de Bruxelles-Capitale, les recommandations reprises dans ce document sont générées sur base des données encodées par le certificateur.

Pour relever ces données, le certificateur s'appuie sur ses constatations visuelles et sur les informations techniques contenues dans les documents remis par le propriétaire.

Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciel utilisera des valeurs par défaut basées sur l'année de construction et/ou de rénovation du logement.

Le Certificat PEB fournit donc des recommandations d'autant plus pertinentes que des données précises auront pu être encodées sur le certificateur.

Les 3 principales recommandations à mettre en œuvre

Les 3 recommandations principales à mettre en œuvre dans ce logement pour se rapprocher de la performance énergétique minimale requise pour un logement semblable nouvellement construit sont :

N°	Cible	Recommandation	Evolution de la classe énergétique grâce aux travaux	Diminution de la consommation annuelle d'énergie
1.		Isoler le plancher	D-	-31%
2.		Isoler le plancher - Isoler la façade	D+	-48%
3.		Isoler le plancher - Isoler la façade - Remplacer le double vitrage actuel par un vitrage plus performant	C-	-53%

Aide pour la mise en œuvre des recommandations

Que vous soyez propriétaire ou locataire, contactez Homegrade !

Cette initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, coordonnée par Bruxelles Environnement, vous propose des services gratuits de spécialistes pour vous aider à diminuer votre consommation d'énergie au quotidien et vous communiquer des informations utiles sur les coûts, les bonus financiers et les aspects techniques des recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement.

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'une visite à domicile d'un conseiller, de petites interventions pour économiser de l'énergie, et si vous décidez de mettre en œuvre les recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement, les conseillers vous accompagneront même à chaque étape des travaux. www.homegrade.brussels





CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Habitation individuelle

numéro : 20221129-0000582352-01-7

Recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement

Ce certificat PEB propose les meilleurs travaux pour améliorer la performance énergétique de ce logement avec le coût le plus faible possible. Ces recommandations sont générées sur base des données encodées par le certificateur, que vous retrouvez dans le rapport d'encodage ci-annexé. Pour cela, le certificateur PEB s'est appuyé sur ses constatations visuelles et sur les informations techniques contenues dans les documents remis par le propriétaire et/ou le syndic.

Ces recommandations sont reprises de manière synthétique dans le scénario de rénovation et ensuite de manière détaillée dans la liste détaillée.

Scénario de rénovation recommandé

Le scénario de rénovation proposé ci-dessous reprend l'ensemble des recommandations de travaux et présente les économies d'énergie réalisées.

Les recommandations sont classées par ordre d'économie en énergie primaire. La 1^{ère} recommandation est donc celle qui permet d'améliorer le plus la performance du logement.

Le résultat présenté à la fin du scénario est obtenu si tous ces travaux ont été réalisés.

L'ordre des travaux n'est évidemment pas obligatoire. Le propriétaire est libre d'adapter ce scénario en fonction de ses besoins.

